

FOIRE AUX QUESTIONS – INVESTISSEURS

Février 2020

1. À quelle date le Groupe Alithya inc. est-il devenu une société ouverte?

Le Groupe Alithya inc. (**Alithya**) est devenu une société ouverte le 1^{er} novembre 2018 à la suite de la prise de contrôle inversée d'Edgewater Technology, Inc.

2. À quel moment Alithya a-t-elle été constituée en société?

Alithya s'est constituée en société en 2018, mais les entités précédentes constituées en 1995 et 1993 ont poursuivi leurs activités.

3. Comment puis-je obtenir plus de renseignements sur l'équipe de gestion et le conseil d'administration d'Alithya?

Pour plus de renseignements sur l'équipe de gestion et le conseil d'administration, visitez la section [À propos](#) de notre site Web.

4. Qui est l'auditeur d'Alithya?

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

5. Quelles sont les coordonnées du siège social d'Alithya?

700, rue de La Gauchetière Ouest,
bureau 2400
Montréal (Québec) H3B 5M2

Alithya possède des bureaux et exerce des activités au Canada, aux États-Unis et en Europe.

6. Dans quelle devise les états financiers d'Alithya sont-ils présentés?

En dollars canadiens.

7. Quelle est la structure du capital d'Alithya?

Le capital social autorisé d'Alithya est composé de ce qui suit : i) un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A (**actions de catégorie A**), sans valeur nominale, inscrites à la Bourse de Toronto (**TSX**) et au NASDAQ sous le symbole ALYA; ii) un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple de catégorie B (**actions de catégorie B**), sans valeur nominale, détenues par un nombre limité de porteurs (**porteurs autorisés**); iii) un nombre illimité d'actions privilégiées (**actions privilégiées**), sans valeur nominale, pouvant être émises en série; depuis la dernière version de cette foire aux questions, aucune action privilégiée n'a été émise et n'est en circulation.

Droits de vote : chaque action de catégorie A confère à son porteur une voix par action et chaque action de catégorie B confère à son porteur dix voix par action. Les droits de vote peuvent être exercés lors de toute assemblée des actionnaires autres que les assemblées lors desquelles seulement les porteurs d'une catégorie ou série particulière d'actions peuvent voter en raison de dispositions ou de caractéristiques précises attribuées à ladite catégorie ou série. Dans l'éventualité d'une émission et lors d'une émission, les actions privilégiées conféreront des droits de vote conformément à ce qui aura été établi par le conseil d'administration d'Alithya au moment de l'émission.

Droits aux dividendes et droit en cas de dissolution ou de liquidation : sous réserve des droits conférés préalablement aux porteurs d'actions privilégiées qui ont priorité de rang sur les actions de catégorie A et les actions de catégorie B, si elles sont émises, les porteurs d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B ont le droit de recevoir, à parts égales, les dividendes et le reste des biens d'Alithya en cas de dissolution ou de liquidation volontaire ou involontaire, ou tout autre distribution d'actifs entre les actionnaires aux fins de la liquidation d'Alithya.

Droits de conversion : le porteur d'actions de catégorie B peut, à son entière discrétion, convertir ses actions en actions de catégorie A à raison d'une action de catégorie B pour une action de catégorie A. Les actions de catégorie B seront converties automatiquement au moment de leur transfert à une personne qui n'est pas porteur autorisé ou au décès d'un porteur autorisé, à moins que l'un des autres porteurs autorisés ne les acquière autrement conformément aux modalités de l'entente sur les droits de vote conclue entre les porteurs autorisés et déposée sur SEDAR et EDGAR (**entente sur les droits de vote**). Dans l'éventualité d'une émission et lors d'une émission, les actions privilégiées conféreront des droits de conversion conformément à ce qui aura été établi par le conseil d'administration d'Alithya au moment de l'émission.

Aux fins du paragraphe ci-dessus, le terme « porteur autorisé » désigne directement et indirectement Ghyslain Rivard, Pierre Turcotte et Paul Raymond.

Restrictions lors du transfert : sous réserve des modalités de l'entente sur les droits de vote, les porteurs autorisés n'ont pas le droit de vendre ou de transférer par ailleurs des actions de catégorie B et tout porteur d'actions de catégorie B qui voudrait vendre ses actions ultérieurement à une personne qui n'est pas porteur autorisé doit tout d'abord convertir ses actions en actions de catégorie A à raison d'une action de catégorie B pour une action de catégorie A.

8. Quel est le symbole boursier d'Alithya et à quelles bourses ses actions sont-elles négociées?

Les actions de catégorie A d'Alithya sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX) et au NASDAQ sous le symbole ALYA.

9. Comment puis-je acheter des actions du Groupe Alithya inc.?

Il est possible d'acquérir des actions de catégorie A d'Alithya au TSX ou au NASDAQ par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières.

10. Combien d'actions de Classe A à droit de vote subalterne d'Alithya sont en circulation?

Au 31 décembre 2019, environ 50 millions d'actions de catégorie A d'Alithya avaient été émises et étaient en circulation.

11. Alithya verse-t-elle des dividendes?

Alithya ne prévoit pas verser de dividendes dans un futur immédiat. Alithya prévoit conserver tous ses bénéfices, le cas échéant, pour soutenir ses activités. Le conseil d'administration passe en revue chaque année la politique sur les dividendes d'Alithya en tenant compte notamment de la situation financière d'Alithya, des résultats d'exploitation et de ses besoins en capitaux.

12. Comment puis-je en savoir plus sur les événements concernant les investisseurs, notamment les dates de publication des résultats?

Consultez la section Présentations et événements pour voir les événements à venir.

13. À quelle date se termine l'exercice financier d'Alithya?

La clôture de l'exercice est le 31 mars.

14. À qui dois-je adresser mes questions relatives aux investisseurs?

Nous vous invitons à écrire à investorrelations@alithya.com.

15. Qui est l'agent des transferts d'Alithya?

Les actionnaires peuvent communiquer avec la Société de fiducie AST (Canada) (« AST ») par téléphone au 1-800-387-0825 ou par courriel à inquiries@astfinancial.com.

16. Comment puis-je m'inscrire à la liste de distribution d'Alithya?

Cliquez [ici](#) pour recevoir les plus récentes nouvelles d'Alithya.

17. Comment puis-je obtenir un exemplaire des états financiers et du rapport de gestion de la société?

Les états financiers et le rapport de gestion d'Alithya se trouvent dans la section Investisseurs de notre site Web et les dépôts réglementaires peuvent être consultés sur SEDAR et EDGAR.

18. Quel est le numéro CUSIP des actions de catégorie A d'Alithya?

Le numéro CUSIP des actions de catégorie A d'Alithya est **01643B106**.

19. Quel est le prix le plus récent des actions d'Alithya? Comment puis-je accéder au cours des actions?

Veuillez visiter la page [Investisseurs](#) pour obtenir le cours des actions.